

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Archielli Tony – Éducation, Comportementalisme & Pension Canine

1. IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

- **Nom** : Archielli Tony
- **Siège social** : Tavigny 9B, 6662 Houffalize (Belgique)
- **Numéro de TVA (BCE)** : BE 0768.297.111
- **Agrément Wallonie (Bien-être animal)** : DF-4080-0009
- **Contact** : 0472.09.65.52

2. OBJET ET ACCEPTATION

Les présentes CGV régissent l'ensemble des services proposés (Pension familiale, Éducation, Rééducation pour chiens réactifs). Toute réservation ou signature d'un contrat spécifique implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

3. CONDITIONS D'ADMISSION ET SANTÉ (PENSION & ÉDUCATION)

Le Client garantit que le chien :

1. **Est identifié et vacciné** : Vaccins classiques à jour. Pour la pension, le vaccin contre la **toux du chenil (Bordetella)** est vivement recommandé. Le carnet de santé doit être confié au prestataire durant le séjour.
2. **Est traité** : Vermifugé et protégé contre les parasites externes (puces/tiques) moins de 15 jours avant l'entrée.
3. **Santé** : Le prestataire se réserve le droit de refuser un animal présentant des signes de maladie contagieuse ou un état de santé incompatible avec la vie en communauté.

4. TARIFS ET PAIEMENT

- **Pension** : 25 € par journée / 30 € par nuitée. La totalité est due lors de l'entrée du chien.
- **Rééducation (Chien agressif)** : Forfait de 250 € pour 4 heures (2h d'évaluation + 2x1h de suivi). Le paiement complet est requis avant ou lors du premier rendez-vous.
- **Retards** : Tout défaut de paiement entraîne un intérêt de 12 % l'an et une indemnité forfaitaire de 12 % (min. 50 €).

5. ANNULATION ET RÉTRACTATION

- **Annulation** : Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début d'une pension ou d'une séance, l'acompte (ou 30 % du total) est conservé.
- **Départ anticipé** : Aucun remboursement n'est effectué en cas de fin de séjour prématurée à l'initiative du client.
- **Droit de rétractation** : Pour toute réservation effectuée exclusivement via le site internet, le client dispose de 14 jours pour se rétracter, sauf si la prestation a déjà été exécutée.

6. RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

6.1. Vie en meute (Pension)

Le Client accepte que son chien vive en communauté sociale. Il reconnaît les risques mineurs

inhérents (griffures, petites morsures de jeu). Le prestataire décline toute responsabilité pour ces incidents, sauf faute de surveillance prouvée.

6.2. Chiens réactifs / agressifs

- **Muselière** : Pour les chiens identifiés comme réactifs, le port d'une muselière de type "Baskerville Ultra" est obligatoire tant que le prestataire le juge nécessaire.
- **Consignes** : Le non-respect des consignes de sécurité par le client décharge le prestataire de toute responsabilité en cas d'incident. Les dommages corporels causés au prestataire ou au matériel sont à la charge exclusive du client.

6.3. Responsabilité Civile

Le Client reste le gardien de son animal (Art. 1385 du Code Civil) et doit être couvert par une assurance **Responsabilité Civile Vie Privée**.

7. URGENCES MÉDICALES ET FRAIS VÉTÉRINAIRES

En cas d'urgence, le prestataire contacte en priorité le cabinet **Vetonomade (0470.93.73.23)**. Le Client autorise le prestataire à prendre toute décision médicale urgente. **Tous les frais (vétérinaire, médicaments, déplacements) sont à la charge exclusive du Client.**

8. ENGAGEMENT DU CLIENT

Le succès de la rééducation dépend de l'implication du Client. Celui-ci s'engage à :

- Fournir la nourriture habituelle en quantité suffisante (pension).
- Suivre les exercices et conseils prodigués entre les séances (éducation).
- Informer honnêtement le prestataire du passé et du tempérament du chien.

9. ABANDON ET IMPAYÉS (PENSION)

Tout chien non récupéré **72 heures** après la date prévue, sans nouvelles du Client, sera considéré comme abandonné. Le prestataire pourra confier l'animal à un refuge et déposera une plainte systématique pour abandon.

10. DROIT À L'IMAGE ET TRANSPORT

Le Client autorise le prestataire à :

- Prendre des photos/vidéos de l'animal pour ses réseaux sociaux (sauf opposition écrite).
- Transporter le chien dans son véhicule pour les besoins de la prestation (promenades, vétérinaire).

11. LITIGES ET COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux de l'arrondissement de **Marche-en-Famenne** sont seuls compétents.